



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du 16/10/2023

DLB 2023/621

L'an deux mille vingt-trois et le lundi 16 octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT-THIBERY, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 10/10/2023

Affichage de la convocation : 10/10/2023

Etaient Présents :

André ALBERTOS, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jacques BOLINCHES, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Jacques CANTAGRILL, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Jean-Yves LE BOZEC, Caroline LEVANNIER, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Jacques MONCOUYOUX, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Daniel RENAUD, Véronique REY, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Jean-Louis THERON, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Sylvian VIALE.

Absents représentés par leur suppléant :

Patrick CATHALA représenté par Henry SANCHEZ, Christophe LLOP représenté par Jean-Claude VITAL, Georges LOPEZ représenté par Marie-Aude SICARD.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, Claude ALLINGRI, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jérôme BONNAFOUX, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Bruno JULIEN, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Patrick MARTINEZ, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Joël RIES, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Nicole SAUSSOL, Marie-Agnès SCHERRER, Alain SICILIANO, Isabelle SILHOL, Michel TARDY, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Secrétaire de séance :

André ALBERTOS

Objet : Société d'Economie Mixte de Production Energétique Renouvelable (SEMPER) : rapport d'activités 2022

L'article 1524-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que les représentants des collectivités locales au sein des instances dirigeantes de la SEMPER doivent établir annuellement un rapport écrit au comité syndical qui les a désignés.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de s'assurer que la SEMPER agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

Monsieur le Président porte à votre connaissance, le rapport annuel des représentants de la collectivité territoriale à l'assemblée délibérante concernant l'exercice 2022 de la Société d'économie mixte de production énergétique renouvelable (SEMPER) dont le siège social est : 27 avenue de Pézenas 34 120 Nézignan l'Evêque 34 120 Pézenas, ainsi que ses annexes (rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels).

Concernant le bilan financier et économique :

| Données SEMPER | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Capital versé fin d'exercice | 1 000 000 | 1 590 000 | 1 695 000 | 1 695 000 | 1 695 000 |
| Chiffres d'affaires HT | 104 362 | 76 399 | 62 570 | 83 658 | 92 160 |
| Le résultat net | 13 765 | -24 854 | -43 629 | -33 051 | -28 606 |
| Résultat distribué | --- | --- | --- | --- | --- |
| Masse salariale | 32 101 | 54 060 | 33 631 | 90 559 | 55 107 |

Au cours de cet exercice social, la SEMPER a réalisé un chiffre d'affaires net de **92 159,91** Euros contre **83 658,10** Euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à **161 055,97** Euros pour l'exercice, contre **179 128,07** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure des activités de la SEMPER, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- les autres achats et charges externes ressortent à **56 951,68** Euros au 31/12/2022 contre **50 388,11** Euros pour l'exercice précédent.
- les impôts et taxes ressortent à **4 372,98** Euros au 31/12/2022 contre **4 265,20** Euros pour l'exercice précédent.
- les salaires et traitements ressortent à **55 106,63** Euros au 31/12/2022 contre **90 559,37** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **24 839,34** Euros au 31/12/2022 et **14 302,65** Euros pour l'exercice précédent.
- les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **19 777,12** Euros au 31/12/2022 contre **19 582,17** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **34 220,62** Euros, contre **28 057,28** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **993,44** Euros au 31/12/2022, contre **-553,04** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **-28 605,83** Euros contre une perte de **-33 051,30** Euros au titre du précédent exercice.

Les faits marquants de l'exercice 2022

En 2022, le partenariat noué avec BASALT ENR s'est concrétisé en octobre par l'entrée au capital de la SEMPER, à hauteur de 5%.

Ce partenariat a permis de dynamiser l'activité de la SEMPER, se traduisant par une forte croissance du portefeuille client. Une dizaine de projets représentant plus de 2,5 MWh ont été signés à mi 2023 pour une production locale d'électricité soit l'équivalent de la consommation électrique hors chauffage d'environ 3000 habitants.

Cette dynamique ne se concrétise pas encore dans les comptes de la SEMPER, en raison des délais longs entre l'identification des prospects et la réalisation des projets.

Le SICTOM détient 38,32 % du capital social de 1 784 250 € au 31/12/2022.

Le Comité Syndical sera invité à prendre acte du rapport d'activité 2022 de la SEMPER.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel des représentants de la collectivité territoriale à l'assemblée délibérante concernant l'exercice 2022 de la Société d'économie mixte de production énergétique renouvelable (SEMPER).

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le
- et de sa publication le

A Nézignan l'Évêque, le 19/10/2023

SMICTOM PEZENAS-AGDE
Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas
Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr